



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

/

Délibération n° 2024D10

Le Conseil d'administration, convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 5 juin 2024 à 17h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

| Nom Prénom | Emargement |
|----------------------|--|
| AIRIAU Guy | <i>absent, pouvoir à Guy PLISSONNEAU</i> |
| BARRETEAU Marcelle | <i>Présente</i> |
| CHATELIER Christiane | <i>Excusée</i> |
| GIRAUD Valérie | <i>Présente</i> |
| GOTTHARDT Béatrice | <i>Présente</i> |
| GUERIN Aurélie | <i>Présente</i> |
| GUERINEAU Claude | <i>Présent</i> |
| Guy PLISSONNEAU | <i>Présent</i> |
| HERMOUET Delphine | <i>Excusée</i> |
| MORINEAU Pascal | <i>Absent</i> |
| PROUTEAU Xavier | <i>Absent</i> |
| RENAUD Jean Pierre | <i>Absent</i> |
| TENAUD Gérard | <i>Présent</i> |

OBJET : Prix de vente des repas au CCAS dans le cadre du portage des repas

Le Président expose à l'assemblée que les cuisines de l'EHPAD Le Colombier produisent environ 12 repas par jour dans le cadre du portage de repas aux habitants.

Les repas sont fabriqués à l'EHPAD puis sont livrés par les services communaux aux usagers. Les factures aux usagers sont établies par le CCAS de la commune de Saint Etienne du Bois.

Il convient donc de déterminer un prix de vente des repas au CCAS.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'arrêter le prix de vente du repas à 6.50 €.
- D'imputer la recette sur le budget annexe EHPAD Le Colombier

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 085-200102408-20240605-2024D10-DE



.....

Pour copie conforme au registre
Le 5 juin deux-mille-vingt-quatre,

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 17 juin 2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le Président,
Guy PLISSONNEAU

